Base de données juridiques sur les compétences accordées aux collectivités locales en matière de gouvernance alimentaire

Issue du projet PSDR FRUGAL

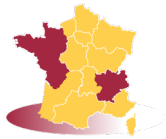

Le projet PSDR FRUGAL se déploie dans le Grand Ouest et en Auvergne-Rhône-Alpes. Il est centré sur l'analyse des enjeux systémiques liés à l'approvisionnement alimentaire des métropoles. Son objectif est d'aboutir à l'élaboration de principes d'actions publiques prenant en compte les enjeux d'alimentation urbaine et leurs conséquences sur la transformation des villes.

Public cible

Recherche● Enseignement● Acteurs du DR○ Monde agricole○ Autres acteurs● Collectivités & Services de l'Etat● Grand public○

Contenu et utilisation

❑ La Base de données juridiques

Elle présente les compétences légales directes ou indirectes accordées par la loi et les règlements aux collectivités locales (régions, départements, communes) dans le domaine de la production, la transformation et la consommation d'aliments locaux.

❑ Sa structuration

La base de données contient :

- Un rappel des principes généraux de l'action des collectivités territoriales
- Une classification originale comprenant 12 champs d'action des collectivités territoriales :

1. Agir sur le foncier agricole
2. Agir sur le foncier urbain
3. Agir sur la commande publique en matière de restauration
4. Agir sur l'éducation à l'alimentation
5. Agir sur les formations professionnelles et agricoles
6. Agir en faveur de l'accès à l'alimentation
7. Agir sur le financement des structures et projets
8. Agir sur l'impact environnemental de l'agriculture
9. Agir sur les pratiques touristiques
10. Agir sur les déplacements
11. Agir sur la gestion et la prévention des déchets
12. Agir sur la gouvernance locale

Chaque développement est accompagné d'un ou plusieurs schémas de synthèse.

❑ Quelles perspectives ?

L'outil sera régulièrement actualise au regard des évolutions législatives et règlementaires. Une première version de l'outil sous format livret est actuellement proposée. Une version électronique en ligne offrant la possibilité d'une interactivité dynamique avec les utilisateurs est en cours de conception (Projet Micaal, Lauréat PNA 2018, CNRS Nantes et Terres en villes copilotes).

❑ Pour quels usages ?

Cette base de données est destinée aux élus et aux agents des collectivités territoriales. Son contenu est adapté à la formation des élus locaux en matière de gouvernance alimentaire. Elle offre des ressources juridiques utiles au montage et à la mise en œuvre des Politiques Alimentaires Territorialisées.

Comment cette base de données à été constituée ?

Cette base de données a été constituée par une compilation de résultats issus d'un travail de recensement, d'analyse et de synthèse, en 6 étapes :

1. Inventaire des sources disponibles
   - Droit positif français (constitution, lois et décrets ; directives, règlements et communications de l'UE)
   - Doctrine ;
2. Analyse des textes cadres (Constitution et Lois) et de leurs déclinaisons réglementaires ;
3. Analyse des principes-clés gouvernant l'action des collectivités locales ;
4. Synthèse des textes par domaine d'action des collectivités locales et de l'Etat ;
5. Etablissement d'une typologie de compétences ;
6. Réalisation de schémas par domaine d'action présentant les compétences et les outils juridiques à disposition des collectivités locales et de l'Etat.

Quelles contributions à la transition agroécologique et au développement régional ?

Cette base de données contribue à la transition agroécologique et au développement régional en mettant à la disposition des élus locaux et des agents des collectivités territoriales des connaissances juridiques, pour accroitre leur capacité d'action et leur permettre d'exercer plus efficacement leur pouvoir en matière de gouvernance alimentaire territorialisée. En ce sens, elle contribue également à une meilleure pratique de décentralisation des politiques agricole et alimentaire.

Quelle démarche partenariale ?

L'approche interdisciplinaire du projet PSDR FRUGAL s'est appuyée sur un décloisonnement marqué entre les fonctions d'acteurs et de chercheurs. Les acteurs ont coproduit l'idée du projet, co-élaboré les problématiques, les questions et les méthodes de travail en partenariat avec les chercheurs. Ce partenariat entre chercheurs Rhône-alpins, chercheurs du Grand Ouest et Terres en Villes existait avant le projet PSDR FRUGAL : c'est principalement la recherche-action Formes Agraires Formes Urbaines (dite FAFU) initiée à Rennes en 2010 et développée depuis 2011 qui a ancré cette coopération.

Le travail d'élaboration d'une base de données juridiques dont les premiers résultats ont été rendus publics (sur https://hal.archives-ouvertes.fr/), est toujours en cours. Il a été conduit par **Luc Bodiguel** (Directeur de recherche CNRS_UMR 6297 Droit et Changement social, Chargé d'enseignements à l'Université de Nantes) ; **Gilles Maréchal** (Chercheur associé CNRS-UMR 6590 Espaces et Sociétés) et **Chloé Rochard** (Stagiaire FRUGAL, 2017, Master 2 « Environnement et Développement durable » de l'Université de Nantes »).

Pour citer ce document

Bodiguel L.., et al., 2020. *Base de données juridiques sur les compétences accordées aux collectivités locales en matière de gouvernance alimentaire,* Les fiches synthétiques PSDR4 – Réseau Rural

Les 12 champs d'action des collectivités territoriales dans le domaine de l'alimentation locale

Pour en savoir plus

Consulter un document sur l'outil ici :
https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01842263

Contacts :

Responsables Scientifiques du projet
Bernard PECQUEUR (Université Grenoble ALPES, UMR PACTE)
Bernard.Pecqueur@univ-grenoble-alpes.fr
Catherine DARROT (Agrocampus-Ouest Rennes /UMR SMART LERECO)
catherine.darrot@agrocampus-ouest.fr
Référent Acteur du projet
Serge BONNEFOY (Terres en villes)
serge.bonnefoy@terresenvilles.org
Direction Nationale PSDR :
André TORRE (INRAE)
torre@agroparistech.fr
Animation Nationale PSDR :
Frédéric WALLET (INRAE)
frederic.wallet@agroparistech.fr

Les projets du programme Pour et Sur le Développement Régional (PSDR4 Rhône-Alpes) bénéficient d'un financement d'INRAE, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et de l'Union Européenne via le FEADER dans le cadre du ***Partenariat Européen pour l'Innovation (PEI-AGRI).***

Ce document est réalisé avec le soutien financier du Réseau Rural dans le cadre du Symposium PSDR4.
Mise en page par Jean-Myriam Sekloka, INRAE, stage M2